**SUD éducation Bouches du Rhône**

**29 boulevard Longchamp**

**13001 Marseille**

**Tél./Fax. :** 04 91 91 99 78

**Email :**

**Site :**

**Permanence** : toute la semaine



# 

# Marseille, 11 mai 2020

Objet : **Maintien de l’EAF : un caprice du ministre**

Mr le Recteur,

Malgré les demandes réitérées d’une large intersyndicale nationale et de la FCPE pour la suppression de l’épreuve orale de l’EAF, celle-ci est maintenue fin juin. Alors que le 30 avril Mr Blanquer affirmait aux OS, sans craindre les paradoxes, que « pour l’instant sa position était de maintenir cette épreuve, mais qu’il savait qu’il allait sans doute devoir l’annuler » ( cité dans le Figaro étudiant du 7.05.20 ), à ce jour l’épreuve est maintenue et les professeur.E.s sommé.E.s d’envoyer d’ici le 20 mai leur descriptif et les textes étudiés. Alors même que les cours en présentiel pour les élèves de 1ères ne se feraient pas avant début juin, en demi-groupe, ce qui impliquerait au mieux pour chaque élève deux semaines de cours avant l’épreuve du bac. Pour nous, enseignant.E.s de Lettres de lycées technologiques et généraux, ce temps est largement insuffisant pour renouer avec les études et aborder sereinement un examen qui, étant le seul maintenu, sera fortement chargé émotionnellement et symboliquement. Et c’est sans compter les problèmes de sécurité sanitaire que cela pose.

Cette décision du Ministre de l’EN nous parait dénuée de sens et inégalitaire car loin des réalités de nos élèves. Elle renforce notre sentiment d’incompréhension, d’injustice sociale, ainsi que d’inquiétude face à la crise sanitaire qui est loin d’être terminée.

Le ministre justifie cette décision avec des arguments qui nous laissent perplexes. Il n’y aurait pas d’évaluation en contrôle continu possible des pratiques orales ni d’évaluation d’oral pendant l’année ? Or l’oral et l’écrit sont, en français, évalués tout au long de l’année, dans un évaluation formative et sommative lors de bac blancs ou d’exercices proposés en classe.

Le ministre parle aussi de gestes barrières qui seraient davantage applicables lors d’un examen oral. Or l’oral en lui-même suppose une proximité et une circulation des documents qui ne font qu’accroître les risques de contamination, avec des masques bien difficiles à supporter pour se parler, d’autant que nous serons peut-être comme l’an dernier en période de canicule. Quid également des candidat.E.s obligé.E.s de se déplacer pour beaucoup par les transports en commun, vecteurs importants de transmission du virus ? Ainsi, nous restons sceptiques quant à ces garanties compte tenu de la politique globale de cette crise sanitaire qui a montré beaucoup de carences en matériel, beaucoup d’incertitudes scientifiques, et compte tenu de l’avis du conseil scientifique lui-même qui préconise une rentrée aménagée en septembre, ce que vont faire d’autres pays d’Europe.

Enfin, le ministre assure que des ressources pédagogiques en ligne sont en cours d’élaboration pour aider enseignant.E.s et futur.E.s candidat.E.s à la préparation de cet examen. Or nous voyons mal en quoi elles apporteraient davantage une solution au décrochage scolaire important, aux inégalités frappantes dans l’accès au numérique qui touchent encore plus les élèves des lycée en ZEP, et au manque de motivation bien compréhensible à l’heure actuelle de la majeure partie de nos élèves, toutes sections confondues, et ce malgré notre engagement inconditionnel au quotidien auprès d’eux. De plus, si les élèves revenaient par demi-goupe en cours en juin, comment feraient-ils pour avoir un temps de révision avant l’épreuve comme cela se fait chaque année ?

Nous tenons à insister aussi sur le contenu pédagogique lui-même et le réel apprentissage de nos élèves car c’est ce qui donne du sens à notre mission d’enseignant.E, et pas seulement le passage « quoiqu’il en coûte » d’un rite initiatique surévalué symboliquement en France, l’oral du bac. La diminution du nombre de textes ne résout absolument pas la question de la préparation des élèves à cette épreuve difficile. Comme pour les autres épreuves du bac, celle-ci ne peut se faire correctement à distance ou même avec une éventuelle rentrée au mois de juin, a fortiori pour les élèves déjà en difficulté et ne bénéficiant pas d’aide à la maison ni d’équipement numérique suffisant. Comment ne pas rompre alors le principe d’égalité entre les candidat.E.s, tant invoqué à juste titre ? Que faire concrètement figurer sur les descriptifs d’activités exigés avant le 20 mai ? Il n’y aurait que les deux, au mieux trois, œuvres étudiées avant le confinement qui pourraient y figurer puisque, selon notre ministre et nos inspecteurs, aucune leçon nouvelle n’était à aborder pendant le confinement ; soit 10 à 15 textes au mieux en série générale et moins en technologique. Et comment mettre en place des conditions pertinentes de révision alors qu’il y aurait tous les cours maintenus ?

Face à toutes ces questions posant celles du sens et de la justice de nos actions d’enseignement, nous ne voyons pas de réponses adéquates et sages. Ainsi, ce maintien des oraux de français engendre chez les élèves comme chez les enseignant.E.s une anxiété, voire une colère, dont nul n’a besoin dans les circonstances actuelles. Nous avons le sentiment que les professeur.E.s de Lettres et leurs élèves sont finalement sacrifié.E.s au nom d’une doctrine ministérielle qui ne veut voir les inégalités et les dangers auxquels elle nous expose.

Ainsi, pour toutes les raisons que nous avons exprimées ci-dessus, nous informons que nous sommes dans l’incapacité de préparer et de faire passer de façon équitable et efficiente cette épreuve du bac oral de français, tout en respectant des conditions sanitaires adéquates fin juin.

Soyez assuré, Monsieur le Recteur, de notre attachement au service public d’éducation, et de notre solidarité envers nos élèves et leurs familles.

Sud éducation 13